



Digne-les-Bains, le 3 janvier 2017

**MODIFICATION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 DES LIMITES  
DES ARRONDISSEMENTS DE CASTELLANE, DIGNE-LES-BAINS  
ET FORCALQUIER**

Bernard GUERIN, préfet des Alpes-de-Haute-Provence informe que le Préfet de Région a acté la proposition qui lui a été soumise de modifier, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017**, les limites des arrondissements de Castellane, Digne-les-Bains et Forcalquier. Les limites de l'arrondissement de Barcelonnette restent inchangées.

Cette modification a été menée en concertation avec les élus, les services de l'État, les personnels et après avis favorable du Conseil départemental. Le nouveau périmètre vise à mettre en cohérence les périmètres d'action des services préfectoraux avec ceux des nouveaux établissements publics de coopération intercommunale.

Il s'agit également d'assurer un maillage territorial du réseau des sous-préfectures adapté aux spécificités du territoire des Alpes-de-Haute-Provence.

Ces modifications concernent 31 communes :

- Les communes de Barrême, Blioux, Chaudon-Norante, Clumanc, La Palud-sur-Verdon, Saint-Jacques, Saint-Lions, Senez et Tartonne sont transférées de l'arrondissement de Digne-les-Bains à l'arrondissement de Castellane.
- Les communes d'Allemagne-en-Provence, Brunet, Le Castellet, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Oraison, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes et Valensole sont transfé-

Contact presse : Pascalis FABRE – 04 92 36 73 16

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Facebook et Twitter en suivant le compte @Prefet04

rées de l'arrondissement de Digne-les-Bains à l'arrondissement de Forcalquier.

- Les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Ganagobie, L'Escale, Mallefougasse-Augès, Peyruis et Volonne sont transférées de l'arrondissement de Forcalquier vers celui de Digne-les-Bains.

Les nouvelles limites des arrondissements n'entraînent pas de modifications dans les démarches des usagers.

Contact presse : Pascalis FABRE – 04 92 36 73 16

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

**Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Facebook et Twitter en suivant le compte @Prefet04**